

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 20 septembre 2018 A 18h30

L'an deux mil dix-huit et le vingt septembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, régulièrement convoqué le 14 septembre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : André COURRANÇON, Danielle MARROU, Alain RICAUD, Maryvonne JEANJEAN, Marie-José MONFRIN, Marc VALERO, Hélène RODRIGUEZ (jusqu'à la question 12), Odile FAVIER-CASTILLE, Marie-Guidmée LOUISO, Jérôme DE LUCA, Ludovic JAUMES, Florian MOLLIEX, Brigitte MONTET, Valérie MOUTTE

Absents excusés: Gilbert LOHOU, Hélène RODRIGUEZ (à partir de la question 13), Jean-Claude VASSOUT, Josiane OLIVIER, Marylise GEORGEN, Corinne RAMIREZ, Patrick PIQUET, Aurélie ROUSSEL, Carine PODRINI, Mary GIBERT, Eric GUILLAUMIN, Claude PELLEGRINI, Véronique CASTEL-LEFEBVRE

Pouvoirs de : Gilbert LOHOU à Patrick SINTES, Hélène RODRIGUEZ à Maryvonne JEANJEAN (à partir de la question 13), Jean-Claude VASSOUT à André COURRANÇON, Josiane OLIVIER à Odile FAVIER-CASTILLE, Marylise GEORGEN à Marie-José MONFRIN, Corinne RAMIREZ à Jérôme DE LUCA, Carine PODRINI à Ludovic JAUMES, Eric GUILLAUMIN à Brigitte MONTET, Véronique CASTEL-LEFEBVRE à Valérie MOUTTE

Secrétaire de séance : Maryvonne JEANJEAN

LE CONSEIL MUNICIPAL.

QUESTION N° 1 - ACQUISITION DE TERRAIN - PARCELLE CADASTREE SECTION BI N°153

Après en avoir délibéré,

Par 19 voix POUR (13 présents + 6 pouvoirs) et 4 abstentions (Mmes MONTET, CASTEL-LEFEBVRE, MOUTTE, M GUILLAUMIN)

DONNE son accord pour l'acquisition, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée BI 153, d'une surface de 1 839 m².

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette acquisition,

DIT que l'Office Notarial de ROBION représentera la commune, et que l'ensemble des frais, notamment notariés, sont à la charge de la Commune.

QUESTION N° 2 - BUDGET PRINCIPAL - DM N°2

Après en avoir délibéré, A l'unanimité (15 présents + 8 pouvoirs)

Vote les crédits, au budget principal tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous.

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre/Art	Libellé	Montant			
011/615232	Réseau	- 5 000			
011/6745	Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé	5 000			
	Total	0,00			

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Opération/Art	Libellé	Montant	Opération/Art	Libellé	Montant
81/2051	Mairie – concessions et droit similaires	8 000	024	Produits de cessions	205 000
81/2183	Mairie – Matériel de bureau et informatique	5 000			
89/2188	Mille Club – Judo - Autres immobilisations corporelles	- 1000			
110/2183	Maison Saint Roch – Matériel de bureau informatique	1 000			
113/2183	Police municipale – Matériel de bureau et informatique	1 000			
117/2184	Cuisine et réfectoire- Mobilier	1 000			
125/2031	Nouveau groupe scolaire – frais d'études	2 000			
020	Dépenses	- 17 000			
123/2313	Café de la gare – constructions	205 000			
	Total	205 000,00		Total	205 000,00

QUESTION N° 3 - INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE PUBLIC MME TIVOLI

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix POUR (14 présents + 8 pouvoirs) et 1 abstention (M MOLLIEX)

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions et notamment son article 97.

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

DECIDE le versement à compter du 01/01/2018 au 28/02/2018 de l'indemnité de conseil à son taux maximum à Madame Annie-Laure TIVOLI, comptable public, responsable de la Trésorerie de Cavaillon.

DIT que la dépense en résultant sera inscrite au chapitre 011 article 6225 du budget 2018.

QUESTION N° 4 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (15 présents + 8 pouvoirs).

Approuve la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2° classe à temps non complet 25h par semaine à compter du 1^{er} janvier 2018.

Modifie le tableau des effectifs.

QUESTION N° 5 - AVENANT AU CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (15 présents + 8 pouvoirs),

Approuve l'avenant de 9h supplémentaires par semaine portant sur le contrat CUI-PEC initialement créé à 20h par semaine.

Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant avec le titulaire du contrat.

Inscrit au budget les crédits correspondants.

QUESTION N° 6 - DENOMINATION D'UN ESPACE PUBLIC

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (15 présents + 8 pouvoirs),

Adopte la dénomination « Espace Simone Veil » pour l'espace public situé en face le stade DI MECO et cadastré section AR numéro 24 et 25.

QUESTION N° 7 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CABRIERES D'AVIGNON ET LES COMMUNES DU PERIMETRE DU SECTEUR D'AFFECTATION OU CARTE SCOLAIRE DU COLLEGE « VALLEE DU CALAVON » POUR LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES CHARGES SUPPORTEES PAR LA COMMUNE DE CABRIERES D'AVIGNON DANS LE CADRE DE LA GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DU COLLEGE « VALLEE DU CALAVON »

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (15 présents + 8 pouvoirs),

- Adopte la proposition de Monsieur le Maire
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente délibération, tous les documents se rapportant à cette décision et tous les actes administratifs nécessaires à sa mise en œuvre.

QUESTION N° 8 - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR RENDRE NON OBLIGATOIRE L'INSTALLATION DU COMPTEUR LINKY

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix POUR (14 présents + 8 pouvoirs) et 1 abstention (M VALERO)

Emet le vœu pour que le législateur puisse modifier la loi afin de laisser libre choix aux consommateurs de la pose des compteurs Linky.

QUESTION N° 9 – ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AUX HABITANTS DE ROBION POUR L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Après en avoir délibéré,

Par 19 voix POUR (13 présents + 6 pouvoirs) et 4 abstentions (Mmes MONTET, CASTEL-LEFEBVRE, MOUTTE, M GUILLAUMIN)

Approuve dans le cadre du développement durable, l'octroi d'une subvention aux particuliers souhaitant investir dans un Vélo à Assistance Electrique, suivant les règles énoncées ci-dessus et en fonction de l'enveloppe budgétaire qui sera définie au budget.

Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération et notamment les conventions à intervenir avec les demandeurs,

Autorise le versement aux bénéficiaires dès réception des pièces justificatives énumérées ci-dessus,

Dit que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget principal, chapitre 67, article 6745.

Question n° 10 – Dispositif departemental en faveur des amenagements paysagers et de la nature de la ville – volet 20.000 arbres en Vaucluse

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (15 présents + 8 pouvoirs),

Décide d'engager la Commune de ROBION dans la démarche « 20.000 arbres en Vaucluse » initiée par le Conseil Départemental

Autorise Monsieur le Maire signer la convention de subvention en nature de fourniture de végétaux.

**

QUESTION N° 11 - CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE - AVENANT N°1

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (15 présents + 8 pouvoirs),

Approuve les projets suivants :

- L'aménagement d'un carrefour pour l'espace sportif
- La fin de la sécurisation de l'avenue Xavier de Fourvière
- La clôture du parking de l'espace sportif

- L'acquisition d'une nacelle
- La rénovation du café de la Gare
- La restauration du tableau paroissial « Saint Eloi »
- L'acquisition d'un véhicule électrique pour la police municipale.
- L'acquisition de luminaires d'éclairage public solaire

Sollicite l'aide du département pour un montant de 219.000,00 € dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale pour les années 2017, 2018 et 2019.

Précise qu'aucun coefficient ne sera appliqué au profit de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse.

Charge Monsieur le Maire de saisir Monsieur le Président du Conseil Départemental afin d'inscrire ces opérations dans le cadre du Contrat de Solidarité territoriale pour les années 2017, 2018 et 2019.

QUESTION N° 12 - SUEZ - CONVENTION RELATIVE A LA POSE D'UN RECEPTEUR DE TELE-RELEVE

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (15 présents + 8 pouvoirs),

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention pour la pose d'un récepteur de télé-relève sur le toit de la mairie pour une durée de 10 ans.

QUESTION N° 13 – PRODUIT DES AMENDES DE POLICE – AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR D'ENTREE POUR L'ESPACE SPORTIF

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (14 présents + 8 pouvoirs),

Approuve le projet d'aménagement du carrefour de l'espace sportif visant à améliorer la sécurité des usagers de la route et surtout des piétons

Approuve le plan de financement de ce projet tel que suit :

Plan de financement :

Montant H.T. du projet	88 893,68 €
Montant T.T.C.	106 672,42 €
Subvention sollicitée	17 500,00 €
Autre subvention accordée (CDST 2017-2019)	44 446,84 €
Autofinancement de la Commune	26 946,84 €.
TVA	17 778,74 €

Sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention de 17.500,00 € dans le cadre de la répartition du montant des amendes de police.

VU par Nous, Maire de ROBION, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales.

Séance levée à 19 heures 45.

ROBION, le 21 septembre 2018. Le Maire, Patrick SINTES.